

COMMUNE DE SERVON
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

**N°17/23 : ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DE
L'ETABLISSEMENT ACTION SIS 99 RUE DES ROSES**

Sécurité incendie – Etablissement Recevant du Public – Type : M – Catégorie : 4

Le Maire de Servon.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales L 2212-1 à L2213-28 ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, notamment l'article R.123-46 ;

VU l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté d'autorisation de travaux n° 077 450 19 0 0039 en date du 11 décembre 2019 ;

VU l'avis Favorable de la commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public du 24/12/2019, suite à la visite de réception en date du 09/12/2019.

ARRETE

ARTICLE 1 – L'établissement à usage magasin d'équipement de la personne et de la maison et à titre accessoire produits alimentaires, sous l'enseigne ACTION, sis 99 rue des Roses à Servon est autorisé à ouvrir au public.
Effectif : 298 personnes

ARTICLE 2 – Ampliation du présent arrêté sera communiqué à :

- M. Le Préfet de Seine et Marne
- M. Le Commissaire Divisionnaire de la Circonscription d'Agglomération de Melun – Val de Seine
- Mme Le Chef de Police Municipale
- M. Le Chef de Centre de Secours de Brie Comte Robert
- M. Le Commandant du SDIS de Chessy

Servon, le 20/02/2023

Le Maire

Marcel VILLAÇA